

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

2017-2021

Nom de l'épreuve : **LES 100 MILLES « TROPHEE BERNARD LACAZE »**

Dates complètes : **26 & 27 mai 2018**

Lieu : **Golfe du Lion et rade de Marseille**

Autorité organisatrice : **SNGRPC**

Grade : 5B

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à Tous les bateaux des classes **C, D, E, F, G, L, R2, R3, R4** et aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable,) d'une longueur minimum de **6,25 M.**, équipés pour naviguer au delà des 6 miles.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **SNGRPC, quai d'escale – 30240 LE GRAU DU ROI au plus tard le 23 mai.**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - Le certificat de jauge ou de conformité
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

35 € l'inscription du bateau,
- après le 23 mai : 50 €

Les droits comprennent le stationnement des bateaux, participation à la régata,

5. **PROGRAMME :** Date limite d'inscription : **Mercredi 23 mai 2018 :**

Vendredi 25 mai : Accueil des concurrents et contrôle de jauge et sécurité

Samedi 26 mai :

8h 30

Accueil des concurrents et contrôle de jauge et sécurité

9h 30

Briefing

10h 30

Mise à disposition sur l'eau

Dimanche 27 mai 2018 :

Vers 16h00

Proclamation des résultats et remise des prix

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : disponibles sur le site internet de la SNGRPC et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants :

Port Camargue – Bouée oméga avant le planier à laisser à tribord – Marque spéciale est des émissaires de Palavas à laisser à tribord - Port Camargue

Ou

Port Camargue – Cardinale Sud de Brescou à laisser à bâbord– Cardinale Ouest de Beauduc à laisser à bâbord - Port Camargue

Ou

**Port Camargue – Cardinale Nord parc à huître de Gruissan à laisser à bâbord –
Port Camargue**

**Ou tout autres parcours que les conditions météo peuvent amener le comité de
course à élaborer, ainsi que des changements d’horaire de départ et de remise des
prix.**

8. CLASSEMENT

8.2.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le
système temps sur distance sans application du CVL.

8.2.2 Si plus de 6 bateaux courent en double, il sera établi un classement séparé.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l’emplacement au port : [à la capitainerie](#)

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l’eau pendant la régata sauf sous
réserve et selon les termes d’une autorisation écrite préalable du comité de
course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d’urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio
pendant qu’il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient
pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s’applique également aux
téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [à discrétion de l’organisateur](#)

13. DECISION DE COURIR

La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course
relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à
la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’autorité organisatrice
de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
SNGRPC - contact@sngrpc.com - 04 66 53 29 47